



## Sécheresse

L'été particulièrement chaud et sec a causé de nombreux dégâts. **La Ville de Vichy prépare actuellement une demande visant à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur son territoire.**

**Les particuliers dont les biens immobiliers ont subi des dommages** liés aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols **sur la commune de Vichy** - après avoir déclaré ces dommages à leur assureur- sont invités à **se faire connaître en Mairie le plus rapidement possible** par courrier (accompagné de photographies) adressé à *Mairie de VICHY BP 42158 03201 VICHY Cedex.*

### Contacts presse

VILLE DE VICHY /  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

**Dominique Lagrange**

04 70 30 17 02

**Marie-Bénédicte Reynard**

04 70 30 55 12

[communication@ville-vichy.fr](mailto:communication@ville-vichy.fr)

[www.ville-vichy.fr](http://www.ville-vichy.fr)

SEPTEMBRE 2015